

**Arrêté ministériel modifiant l'Arrêté ministériel du 30  
avril 2021 portant désignation des membres du Conseil  
supérieur de l'adoption**

**A.M. 21-03-2023**

**M.B. 17-07-2023**

La Ministre de l'Aide à la jeunesse,

Vu le décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption, modifié le 1er juillet 2005, le 19 octobre 2007, le 5 décembre 2013, le 18 janvier 2018, le 12 juin 2019 et le 9 décembre 2020, notamment l'article 4 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 mai 2014 relatif à l'adoption, modifié le 26 juin 2014 et le 17 juillet 2020, notamment les articles 2 et 3 ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 avril 2021 portant désignation des membres, du président et du vice-président du Conseil supérieur de l'Adoption, modifié le 7 février 2023 ;

Considérant la démission de Monsieur Jean-Michel Charlier, désigné en qualité de délégué de la Fédération représentative des organismes d'adoption, visé à l'article 4 § 1er 1° du décret susvisé ;

Considérant la proposition de la Fédération représentative des organismes d'adoption du 8 mars 2023,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1er de l'arrêté ministériel du 30 avril 2021 portant désignation des membres, du président et du vice-président du Conseil supérieur de l'Adoption, les mots « Monsieur Jean-Michel CHARLIER » sont remplacés par « Madame Valérie OLIVERI ».

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur à la date de sa signature.

Bruxelles, le 21 mars 2023.

La Ministre de l'Aide à la jeunesse,

V. GLATIGNY